



accompagnement  développement des soins palliatifs

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 6 juin 2017

À l'Hôpital Européen Georges Pompidou

L'Assemblée Générale ordinaire de l'ASP fondatrice s'est tenue le 6 juin 2017 à l'auditorium de l'Hôpital Européen Georges Pompidou, selon l'ordre du jour transmis avec les convocations en date du 22 mai 2017.

Le Président Jean-François Combe ouvre la séance à 18 h 30.

47 personnes présentes, 59 pouvoirs, soit 106 membres présents ou représentés, le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

### **1. Nomination des scrutateurs**

L'Assemblée valide la nomination des scrutateurs :

- Docteur Jacques BACCIALONE
- Marie Odile WALDSCHMIDT

### **2. Présentation, discussion et approbation du rapport d'activité portant sur l'exercice 2016**

Le Président remercie la direction de l'Hôpital Européen Georges Pompidou d'avoir bien voulu accepter que l'Assemblée Générale de l'ASP fondatrice puisse se tenir dans l'auditorium de l'hôpital.

Le Président présente et commente ensuite le rapport d'activité de l'année 2016.

Il rappelle les occasions qui sont données aux bénévoles de se rencontrer :

- Journée de l'ASP fondatrice à l'hôpital Saint-Joseph,
- Les « Débats de l'ASP »,
- La « Journée inter-associative » et « La journée mondiale » des soins palliatifs à la cité de la santé à la Villette et l'exposition.

Le Président remercie les bénévoles de l'ASP fondatrice qui assurent la permanence au Chalet de l'hôpital Amboise Paré.

L'ASP fondatrice a obtenu le renouvellement de son agrément de représentation des usagers pour cinq ans. Une opportunité pour les bénévoles de l'ASP fondatrice pour devenir RU.

1<sup>ère</sup> résolution :

« L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité 2016 ».

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **3. Examen des comptes de l'exercice 2016 - Approbation des comptes**

Le compte de résultat de l'exercice 2016 est commenté par le Trésorier de l'association, Jean-François PRADILLON. Les produits d'exploitation s'élèvent à 627 K€ (dont 90 K€ du FdD AFV) contre 609 K€ en 2015. Les charges d'exploitation s'élèvent à 662 K€ contre 626 K€ en 2015. Le résultat d'exploitation est donc négatif de 35 K€.

Ce résultat pour négatif qu'il soit ne constitue pas un signal de vigilance accru. Néanmoins, le niveau des ressources, compatible avec les objectifs d'augmentation des bénévoles pour répondre à la forte demande des services hospitaliers, doit impérativement augmenter.

2<sup>e</sup> résolution :

« Après avoir entendu le rapport du Trésorier et du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve le compte des bilans et résultats, ainsi que le rapport financier de l'exercice 2016 ».

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

3<sup>e</sup> résolution :

« L'Assemblée générale approuve la proposition d'affecter le résultat négatif de l'exercice soit 35 K€ à la réserve légale de solvabilité ».

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **4. Quitus aux administrateurs**

4<sup>ème</sup> résolution :

« L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour l'exercice 2016 ».

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **5. Présentation et approbation du budget 2017**

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2017 pour un montant de 597 K€, est construit sur les hypothèses suivantes :

- Un effort maintenu au niveau de la communication, notamment pour le recrutement des bénévoles,
- Un effectif des bénévoles en croissance,
- Un effectif salarié inchangé,
- Un effort important de recherche de financements.

### 5ème résolution :

« L'Assemblée générale approuve les hypothèses et le budget de l'exercice 2017 ».

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **6. Renouvellement des mandats et élection d'un administrateur**

### 6ème résolution :

« Après dépouillement des bulletins de vote, l'Assemblée générale approuve le renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat des administrateurs » :

- Docteur Brigitte **ATCHIA**,
- Marie-Louise **BRILLARD** (voix consultative),
- Docteur Danièle **LECOMTE**,
- François **MAYU**,
- Dominique **SENASSON**,
- Arlette **YDRAUT**.

« L'Assemblée approuve l'élection, pour trois ans, du mandat de » :

- Jacques de **BEAUVAL**

« L'Assemblée approuve l'élection, pour trois ans, du mandat de » :

- Christine de **GOUVION SAINT-CYR**

« L'Assemblée approuve l'élection, pour trois ans, du mandat de » :

- Emmanuel **LANGERON**

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **7. Fixation des cotisations 2017**

L'Association propose de laisser la cotisation 2017 inchangée à 10 euros pour les bénévoles d'accompagnement et de structure et de 40 euros pour les donateurs.

### 7ème résolution :

« L'Assemblée générale ratifie la décision du Conseil d'administration de maintenir pour 2018 la cotisation à l'association de 10 euros pour les bénévoles et de 40 euros pour les adhérents à l'association ».

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **8. Réflexion en cours**

L'équipe en charge de la formation travaille sur l'éventuelle révision des tarifs de formation.

### **9. Questions diverses**

Aucune question diverse.

Le Président remercie chaleureusement Noèle de Buyer pour son investissement au sein du Conseil d'administration et bien que n'ayant pu venir à cette Assemblée, elle est applaudie chaleureusement.

De même, le Président remercie les membres du Conseil d'administration n'ayant pas souhaité renouveler leur candidature :

- Noèle de BUYER
- Bernard LEGRIS, ....
- Jean Jacques MAUDET

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée à 20 H 00

Jean-François COMBE  
Président de l'ASP fondatrice

Danièle LECOMTE  
Vice-Présidente de l'ASP fondatrice